

LICENCE PRO MÉTIERS DE LA MÉDIATION PAR DES APPROCHES ARTISTIQUES ET CULTURELLES (MMAC)

Résumé de la formation

Type de diplôme : Licence professionnelle

Domaine ministériel : Lettres classiques, Modernes, Art, Sciences du Langage

Mention : Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles (MMAC)

Présentation

Parcours 1 : métiers de la médiation du livre et de la lecture

Parcours 2 : métiers de la médiation des arts plastiques et des patrimoines

Parcours 3 : métiers de la médiation des arts vivants de la scène

ex. Licence Pro Activités culturelles et artistiques ACA
Spécialité Conception et mise en œuvre de projets culturels

Fiche RNCP n° 3130

Créées à la demande du Ministère de la Culture et de la Communication, puis rejoint par d'autres partenaires professionnels de la région (Délégation Régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Association Régionale des Conservateurs...), les formations à la "Médiation Culturelle de l'art" de l'Université de Provence sont habilitées depuis 1994 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le secteur "**Médiation culturelle de l'art**" de l'Université d'Aix#Marseille propose un Master professionnel *Médiation culturelle de l'art*, mention du Master Arts (UFR ALLSH), une **licence professionnelle "Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles"** en présence à Marseille et un cursus intégré à l'Université Franco-Allemande.

Depuis 2001, ce diplôme de **Licence Pro MMAC peut se préparer en cursus à distance** via une plateforme Internet.

Plus d'infos

Crédits ECTS : 60

Durée : 630 heures de formation théorique + 420 heures de stage pratique

Niveau d'étude : bac+3 ou 4

Public concerné

* Formation continue

* Formation professionnelle

Nature de la formation :
Diplôme

Effectif : 30 à 50

Stage : Obligatoire (12 semaines)

Stage : Facultatif

En savoir plus

Lien vers le site de la médiation culturelle de l'art [↗](#)

Il est ainsi ouvert et suivi par de nombreux professionnels à travers la France, l'Europe et le monde francophone. Il est proposé au Bénin dans le cadre d'un partenariat avec l'École du Patrimoine Africain de Porto Novo et concerne des professionnels en formation continue à travers toute l'Afrique francophone. Et plus récemment en Guadeloupe en partenariat avec le CRFP.

Le programme de formation est organisé pour partie en parcours. Les étudiants-stagiaires s'y inscrivent en fonction de leur cursus universitaire, de leur parcours professionnel, ou du niveau de leur pratique artistique et culturelle personnelle.

Ces 3 parcours de spécialisation sont les suivantes :

Parcours 1 : métiers de la médiation du livre et de la lecture,

Parcours 2 : métiers de la médiation des arts plastiques et des patrimoines,

Parcours 3 : métiers de la médiation des arts vivants et de la scène.

Chaque parcours étant composé d'un enseignement sur les politiques publiques sectorielles, d'un enseignement sur les modalités d'action culturelle à destination des publics et d'un enseignement artistique. Car, s'il est acquis que chaque discipline artistique développe son histoire, son environnement, ses formes d'action, ses contextes institutionnels, ses pratiques, ses propres paradigmes, il n'en demeure pas moins que c'est bien dans les interactions entre l'art et les œuvres, la culture et ses pratiques, le politique et les institutions, les publics et les populations, que se situent la problématique de la médiation culturelle de l'art et celle de l'élaboration de projets culturels.

La médiation de l'art, un état d'esprit

Exercer la médiation culturelle, en faire son métier, tend à développer des projets culturels qui placent en leur centre productions et réalisations artistiques. C'est le sens que nous souhaitons donner à l'intitulé de ce diplôme : Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles.

Ces métiers se distinguent du travail artistique (projets d'artistes), de la communication (chargé de communication) ou des activités de production (assistant de production) et du management (accompagnement d'une carrière d'artiste). Il se dissocie également de l'animation sociale et culturelle qui favorise l'expression culturelle de populations.

Un projet culturel se met en œuvre en plaçant en son centre une programmation artistique ou une proposition artistique singulière (des arts vivants, plastiques, mais aussi de la littérature ou des patrimoines) et en développant, selon une logique d'action culturelle, des activités qui contribuent à les inscrire / les ancrer dans des dynamiques sociales et territoriales.

Le projet culturel accorde ainsi une place centrale à l'invention de voies d'accès originales des publics aux établissements culturels et aux œuvres qu'ils programment, exposent, conservent. Il se donne également pour but de renouveler les pratiques culturelles en les diversifiant.

Concevoir et mettre en œuvre un projet culturel appelle, par conséquent, à développer des rencontres culturelles et artistiques, des actions de sensibilisation culturelle à une œuvre, des programmations artistiques, des parcours de visite, des débats, des ateliers de pratique artistique, etc. qui favorisent ou rendent possible l'accès des publics aux lieux de diffusion culturelle, c'est-à-dire diversifient les publics des établissements culturels. Autant de moyens qui, par ailleurs, renforcent l'ancrage territorial et culturel d'établissements culturels, participent à développer et à accompagner les pratiques culturelles et artistiques, assurent l'accueil des publics au sein des établissements culturels et développent leur offre.

Chargé d'action culturelle, un métier

La licence professionnelle MMAC prépare au métier de « chargé d'action culturelle », qualification reconnue nationalement.

Le métier de chargé d'action culturelle fait référence à l'accomplissement de missions et d'activités stratégiques pour la plupart des établissements culturels en termes de développement de l'offre artistique et culturelle, mais aussi

d'inscription territoriale et d'élargissement/diversification des publics.

Le chargé d'action culturelle met en œuvre les orientations de la politique culturelle des établissements culturels et artistiques. Il réalise des projets culturels à partir de la programmation artistique (musique, théâtre, littérature, ...), muséale ou patrimoniale entre/avec les porteurs de projets, leurs partenaires (professionnels et institutionnels), les populations et les territoires.

Métiers connexes : chargé d'animation du territoire, chargé de projet culturel, chargé de développement des publics, médiateur culturel (du patrimoine, des arts vivants, du livre, des arts plastiques...), chargé d'action culturelle sectorielle (responsable d'atelier pédagogique, animateur sectoriel), chargé des relations publiques.

Objectifs

Dans différentes situations de préparation d'une **réorientation professionnelle** ou d'une **évolution de carrière**, face à un besoin de **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** ou d'**approfondissements de compétences**, la licence professionnelle MMAC forme les professionnels qui désirent élargir leur savoir-faire dans différents métiers ou fonctions pour faciliter l'appréhension des œuvres d'art et le développement de projets culturels.

Savoir faire et compétences

La licence pro MMAC forme à :

- la définition des contenus et des formes d'une action culturelle : ateliers, visites, rencontres, conférences, etc., qui favorise et/ou rend possible l'accès des publics aux lieux de diffusion culturelle, c'est-à-dire diversifie les publics des équipements culturels, renforce l'ancrage territorial et culturel d'un équipement culturel, développe et accompagne les pratiques culturelles et artistiques, assure l'accueil des publics au sein des équipements culturels et développe l'offre culturelle ;

- la conception et à la coordination des activités propres à une action culturelle ;
- l'éventuelle conception de programmations artistiques, muséales ou patrimoniales ;
- l'instauration et à la coordination de partenariats avec les acteurs de proximités (scolaires, associatifs, socioculturels, etc.) ;
- l'élaboration et au suivi des budgets relatifs à la réalisation d'une action culturelle ;
- la conception de la communication d'une action culturelle ;
- la constitution et à l'encadrement d'équipes de réalisation ;
- la coordination des intervenants dans la réalisation d'une action culturelle ;
- la gestion logistique des actions ;
- la rédaction et le suivi des publications relatives à l'action culturelle ;
- la mise en œuvre des outils d'évaluation, d'étude et de prospective dans le domaine de l'action culturelle ;
- l'encadrement de la participation des populations aux actions culturelles.

Informations supplémentaires

Renvoyer votre dossier de candidature au plus tôt (avant le 1er juin 2017) si vous n'avez pas un BAC+2 en raison des dates de commissions de dispense ou si vous obtenez droit à un financement d'un OPCA. Une deuxième session de candidature est prévue au 1er septembre.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus ample information :

✉ allsh-medcult@univ-amu.fr

Contenu de la formation

L'ensemble du programme de formation est détaillé dans la plaquette de présentation [A](#)

Le contenu des enseignements est donné sur une plateforme @learning, chaque UE est accessible en ligne (cours, exercices d'autoévaluation, bibliographies, ressources diverses...), chaque tuteur responsable de l'UE anime un forum : sorte de TD virtuel. Les travaux de contrôle continu, les corrigés et les notes sont déposés en ligne.

La formation comprend des regroupements obligatoires de 4 à 5 jours organisés 3 fois dans l'année pour les cursus en un an (à la fin de chaque semestre) et 2 fois par an pour le cursus en deux ans.

Ces regroupements sont obligatoires et permettent une approche concrète des enseignements par des séances de travaux dirigés, d'études de cas sur le terrain et l'organisation des examens écrits ou oraux (contrôles finaux de chaque UE).

L'implication dans une structure culturelle est indispensable au suivi de cette formation. Ainsi,

Le suivi de projet culturel dans le cadre du Pôle « Projet » s'effectue en fonction de la situation professionnelle de l'étudiant :

Le suivi de projet culturel dans le cadre du Pôle « Projet » s'effectue en fonction de la situation professionnelle de l'étudiant-stagiaire :

1 – Pour les étudiants-stagiaires sans emploi ou ayant obtenus un congé formation : **le stage de 12 semaines MINIMUM est obligatoire**. Il s'effectue dans une structure validée par la formation, il est encadré par l'enseignant de l'UE Stage. Il fait l'objet d'une convention (Université, étudiant, responsable de la structure de stage et tuteur enseignant). Il est destiné aussi à la conception/élaboration d'un **projet tuteuré (UE Projet)**.

2 – Pour les étudiants-stagiaires en cours d'emploi : l'UE Stage doit se mener dans l'entreprise employeur du stagiaire si elle appartient au champ culturel ou à défaut au cours d'un stage de douze semaines dans un établissement culturel qui doit être relié au projet. Il est destiné à la conception/élaboration d'un **projet tuteuré (UE Projet)**.

Contrôle des connaissances

Les évaluations portent sur la vérification des connaissances acquises à travers l'ensemble des contenus de cours et des ressources fournies. Elle valide la capacité des étudiants-stagiaires à les utiliser de façon réfléchie. Elles se décomposent en **contrôles continus** en ligne, faisant l'objet d'une correction individualisée et des **contrôles terminaux** (devoirs sur table, document d'intention de projet, soutenance) organisées pendant les regroupements obligatoires.

En outre, chaque UE comporte une série de propositions de **travail personnel** : lectures (avec guide de lecture), exercices d'autoévaluation, quiz...

Ce diplôme propose le croisement de deux modes d'évaluation : le **contrôle continu** (activités et devoirs en ligne) et le **contrôle terminal**.

Les activités et devoirs en ligne consistent à réaliser différents types de travaux notés et faisant l'objet de corrections personnalisées ou des activités de groupe corrigées collectivement. Ils peuvent prendre la forme de fiches de lecture, de recherche documentaires, de réalisations techniques ou se baser sur des appréciations de participation (ou tout autre forme décidée par les enseignants). Il y a 1 devoir personnel à réaliser par UE et des activités en ligne évaluées individuelles ou en groupe.

Le contrôle terminal consiste en la mise en place d'**examens écrits ou oraux**. Ce sont des devoirs sur table organisés à chaque fin de semestre ou année lors des regroupements, soit :

- 1 examen écrit par UE en 1^{ère} année ou 1^{ère} période
- 1 examen écrit par UE en 2^{ème} année ou 2^{ème} période (sauf pour l'UE Stage : journal de bord en ligne + web profil pro et l'UE Projet : 1 dossier + 1 oral de soutenance devant jury)

Stages

Stages et projets tuteurés : véritable fil conducteur de la formation, il se compose de 2 UE qui articulent la méthodologie de projet à l'ensemble des enseignements des autres pôles afin d'appliquer les acquis fondamentaux à la réalité la plus concrète des situations professionnelles (en stage ou en poste).

Au-delà, cela permet à l'étudiant de concevoir et d'élaborer un projet d'action culturelle qui s'inscrit dans son parcours professionnel pour devenir un levier d'insertion ou de développement de carrière. Ce projet est accompagné par un enseignant en charge du tutorat individuel et suivi par la coordinatrice du parcours à distance. Cet enseignement s'applique à **une situation concrète de stage ou d'activité professionnelle** et distingue 2 types de tutorat :

1 - Le tutorat pour les personnes en cours d'emploi

s'adapte à la situation professionnelle de chaque étudiant au cours de la formation. Il aide à l'émergence d'un projet pertinent pour la structure. Il permet de mettre en application les enseignements et de faire évoluer si nécessaire la position professionnelle de l'étudiant. Dans certain cas, il sera possible de faire un stage dans une structure extérieure plus adéquate. Par contre, lorsque la structure d'emploi n'intervient pas dans le champ culturel, un stage devient obligatoire.

2 - Pour les personnes en recherche d'emploi, le stage en entreprise est un temps important du parcours de formation. Il s'inscrit de façon privilégiée dans le projet professionnel de chaque étudiant. Articulé principalement avec les enseignements du Pôle, il permet de lier les enseignements à la pratique, d'expérimenter un milieu inconnu, ou d'approfondir un environnement déjà connu, et, en somme, de se placer en situation réelle de conception de projet culturel. Il est organisé **en fonction des situations personnelles** pour une durée de 12 semaines en équivalent temps plein dans une structure qui permet d'explorer le contexte envisagé du projet professionnel de l'étudiant et de préparer sa mise en œuvre.

Conditions d'accès

Toutes les personnes ayant interrompu leur formation universitaire depuis au moins 1 an et ayant cotisé en tant que salarié au moins 6 mois, relèvent de la formation

professionnelle continue et doivent trouver les moyens de financer les coûts de formation.

La licence **Professionnel "Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles "** à distance est particulièrement adaptée aux démarches de Formation Continue :

- Par l'élaboration d'un parcours individualisé ;
- Par l'adaptation du parcours à la logique de VAE ou de dispense ;
- Par la validation progressive d'Unités d'Enseignement ;
- Par la souplesse qu'offre l'utilisation de la plateforme d'apprentissage en ligne.

Pour avoir le niveau de pré-requis, il faut être titulaire d'un DEUG/Licence 2 ou niveau BAC+2 (120 crédits) en histoire de l'art, musicologie, théâtre, arts plastiques, danse, photographie, lettres modernes ou classiques, Tourisme (BTS) et certains DUT...

Dans le cas d'autres diplômes de niveau bac + 2 dans les Sciences humaines et sociales, le candidat devra justifier d'un bon niveau de connaissance et/ou de pratique dans une discipline artistique.

Pour les diplômes inférieurs au niveau bac+2, le candidat doit faire valoir 3 ans d'expérience active dans un domaine culturel et d'un projet professionnel motivé.

Pour les diplômes non universitaires ou étrangers, une demande d'équivalence est nécessaire.

Dans ces deux cas, vous devrez constituer un **Dossier de Validation des Acquis Professionnels (VAP)** qui sera envoyé par mail, après acceptation de la candidature. Il sera validé par la commission pédagogique de l'UFR ALLSH.

Dans le cas d'expériences professionnelles suffisantes (au moins 3 ans d'expériences dans le domaine du diplôme), un dossier de **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** accompagnée par un enseignant, pourra être élaboré.

Droits de scolarité

Droit de base 184 euros puis ajouter les droits formation continue qui varient suivant chaque situation individuelles donc :

nous consulter directement : ✉ allsh-medcult@univ-amu.fr

Dès la candidature en Licence Pro CMPC à distance, le Service de la formation continue d'ALLSH adresse un devis correspondant au parcours de formation envisagé. Le montant de ce devis est établi au coût maximal. Selon la situation du candidat, des exonérations sont possibles après avis de la commission des exonérations du SUFA sur dossier.

Public cible

Ce diplôme préparé à distance, a été conçu **pour la formation professionnelle continue**. Il s'adresse aux personnes en cours ou en recherche d'emploi (Demandeur d'emploi indemnisé ou au RSA). Tous les salariés du secteur public ou privé y ont accès dans le cadre de leurs droits à bénéficier du dispositif réglementaire de prise en charge de la formation en cours d'emploi. Ce parcours en FOAD est particulièrement adapté au contrat de professionnalisation et au période de professionnalisation.

Un parcours individuel est aménagé pour chaque étudiant stagiaire en formation continue en fonction de sa situation professionnelle.

Insertion professionnelle

> **Postuler à tout emploi contractuel proposé par une collectivité territoriale** (accessibles par voie de concours ou sous contrat) pour développer des projets d'action culturelle dans des équipements en régie, des Offices Municipaux, Départementaux ou Régionaux de la culture ou du tourisme, des Centres culturels polyvalents, des Bibliothèques, des Musées, des Maisons de quartier.

> **Se présenter aux concours** de recrutement organisés par le CNFPT, par les ministères en charge du Tourisme, de l'Éducation Nationale et de la Culture, pour devenir Attaché, Assistant qualifié, Assistant ou Rédacteur, dans le domaine du livre, des arts vivants, du patrimoine, des arts plastiques, ou encore animateur sectoriel.

> **Etre salarié d'un établissement conventionné et labellisé** dans les domaines du spectacle vivant, de la diffusion musicale, du développement culturel, de la diffusion de l'art contemporain, de l'animation du patrimoine ou de tourisme culturel sur des profils d'Animateur sectoriel, de Chargé des relations publiques ou de Chargé de mission.

> **Etre salarié de toute association culturelle** ou d'entreprise du secteur marchand qui accompagne la création artistique, diffuse et distribue ses objets artistiques auprès des publics.

> **Exercer en libéral** comme guide, conférencier, animateur ou organiser une offre indépendante de prestations de projets culturels.

Composante

Aix-Marseille : Université d'Aix-Marseille - Arts Lettres Langues Sciences Humaines

Lieu(x) de la formation

Marseille

Responsable(s)

ANAYA Catherine
catherine.anaya@univ-amu.fr

Contact(s) administratif(s)

Michèle Rey
allsh-medcult@univ-amu.fr
AMU Université Aix Marseille - Campus St Charles
3 PLACE VICTOR HUGO - Case 62 - CS 80249

13331 MARSEILLE CEDEX 03

Notre site internet

